

Image not found or type unknown



## fermeture definitive et salarier en CDD

Par **sylvain leclerc**, le **26/09/2023** à **21:37**

Bonjour,rrnLa société pour laquelle je travaille ferme. je suis en contrat CDD depuis juin 2023 et fin de contrat prévu en Nov 2024..rrnquels sont leurs obligations (prime de licenciement économique représentant les salaire jusqu'en nov 2024?? ou autre??)rrnMerci d'avance pour votre réponse